

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CRO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER  
et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
8 — 35 —	Express.
8 — 50 —	matin, Poste.
9 — 04 —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 —	matin, Omnibus.
5 — 14 —	soir, Omnibus.
9 — 52 —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

8 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

La correspondance Bullier a reçu de Varsovie  
communication de l'arrêté publié par le gouver-  
neur militaire de cette ville, en exécution du  
décret sur l'état de siège promulgué par le gou-  
vernement.

Il est inutile de reproduire ce très-long docu-  
ment; c'est en effet la copie fidèle des rigoureuses  
mesures prises par le gouvernement russe dans  
les plus mauvais jours. Défense de se rassembler  
au nombre de plus de trois dans les rues; toutes  
les portes fermées à neuf heures du soir; défense  
de porter certains vêtements et de sortir le soir  
sans être muni d'une lanterne allumée; interdit  
aux enfants de flâner et de faire les badauds (sic)  
dans la rue; interdit aux étudiants de sortir sans  
nécessité reconnue, etc., etc. Telles sont les  
prescriptions principales d'un ukase qu'on ne  
saurait lire sans un très-vif sentiment de dou-  
leur.

Au reste, ce n'est pas seulement dans la Polo-  
gne russe que le gouvernement de l'empereur  
Alexandre éprouve des résistances et se trouve en  
butte à des haines profondes.

On écrit de Königsberg que, de même qu'à  
Saint-Petersbourg, où le gouvernement aurait été  
obligé de fermer les universités, celles de Moscou  
et de Kasan ont dû être atteintes de la même  
mesure. Quoi qu'on en puisse dire, il sort de  
temps à autre du sein de ce vaste et mystérieux  
empire russe comme des signes fatals, des aver-  
tissemens sombres qui viennent annoncer au  
monde une situation douloureuse, des efforts  
violents et peut-être des évènements d'une grande  
portée. (Patrie.)

On mande de Vienne, le 17 octobre.

La réduction annoncée de l'armée autrichienne  
est ajournée; la situation de la Hongrie aurait  
motivé cette détermination.

Le prince Petrulla, à peine de retour parmi  
nous, vient de partir pour Trieste.

M<sup>sr</sup> Hardi se trouve en ce moment à Strigonie,  
près du cardinal-primat de Hongrie. — Havas.

Voici la lettre que M. Kossuth a adressée à  
M. M'Adam, de Glasgow, sur la situation des  
affaires politiques en Europe. Nous l'empruntons  
à l'agence Havas.

« L'anxieuse sollicitude des amis de Glasgow  
du patriote Kossuth, dit M. M'Adam, leur a valu  
une lettre très-intéressante de lui, datée du 17  
courant.

« Kossuth ne nous demande que les sympathies  
de notre peuple pour son pays, et que nous ne  
permettions pas que le gouvernement anglais fa-  
vorise ce que pourrait faire l'Autriche contre la  
Hongrie, et ne devienne pas en Angleterre et à  
l'extérieur l'espion et le policemane de l'Autriche  
contre la Hongrie, conduite aussi préjudiciable à  
l'honneur de la Grande-Bretagne que contraire  
aux sentiments du peuple anglais.

« Véritablement, je dis que c'est un devoir  
d'honneur national pour le peuple anglais de par-  
ler hautement. Je n'hésite pas à reconnaître que,  
pour des raisons qu'il est inutile de développer  
ici, nous avons besoin de l'Italie; mais, d'un  
autre côté, j'ose dire que la coopération de la  
Hongrie est également nécessaire à l'Italie.

« Les quinze millions de Hongrois retranchés  
non-seulement des forces de l'ennemi, mais ajou-  
tés aux forces de l'Italie, forment une différence  
de trente millions d'hommes dans les chances de  
succès, différence plus grande que celle de l'Italie

tout entière, même si elle était unie, ce qui n'est  
pas encore. Les principaux hommes d'Etat de  
l'Italie devraient bien considérer qu'il n'y a pas là  
seulement matière de sympathie ou de bienveil-  
lance fraternelle, mais que c'est un sujet d'un  
intérêt vital pour la nation italienne de ne pas  
s'exposer à perdre la coopération de la Hongrie.

« Il est facile de dire : Que la Hongrie tienne  
les choses en suspens; qu'elle attende que l'Italie  
puisse se débarrasser d'autres affaires qu'elle a  
sur les bras. Le fait est que la Hongrie ne saurait  
attendre longtemps. La crise est insupportable,  
et il n'est donné à nulle puissance humaine de  
prolonger une crise indéfiniment. D'une manière  
ou d'une autre, elle doit cesser.

« Que les principaux hommes d'Etat de l'Italie  
prennent garde que la Hongrie n'arrive enfin à  
perdre toute confiance dans le progrès et dans la  
vitalité de la cause italienne. Qu'ils prennent garde  
de donner à l'Autriche le temps de paralyser la  
Hongrie et de l'entraîner dans les dangereux filets  
d'un compromis.

« Les suites en seraient incalculables pour  
l'avenir de l'Italie. Le parti consistant à prendre  
Naples d'abord, Rome ensuite et Venise en dernier  
lieu, peut avoir été logique. Toutefois, il est no-  
toire que cette combinaison a avorté, que la ques-  
tion italienne, au lieu d'avancer, a rétrogradé, et  
que l'Italie est plus faible aujourd'hui pour une  
guerre contre l'Autriche qu'elle ne l'était il y a six  
mois ou un an. Pourquoi ne pas intervenir le  
plan? Les circonstances modifient souvent les  
combinaisons humaines.

« Pourquoi ne pas commencer par Venise? Au-  
jourd'hui la coopération de la Hongrie est cer-  
taine. Qui peut dire qu'il en sera de même dans  
six mois, et si *dum Roma deliberat, saguntum  
perit*, si la Hongrie est perdue dans l'intervalle,  
les forces que l'on pourra tirer de Naples com-  
penseront-elles la coopération perdue de la Hongrie?  
Naples et Rome ne donneront pas Venise à l'Italie,  
si la Hongrie est perdue; mais deux batailles,  
simultanément gagnées sur le Pô et le Danube,  
résoudraient d'un seul coup la question de Venise  
et celles de Naples et de Rome.

« Je dis sur le Danube, parce que, et j'en suis  
sur autant que de mon existence, c'est sur le  
Danube et non sur le Pô que la question italienne  
peut recevoir sa solution définitive.

« On peut gagner des batailles sur le sol italien,  
mais c'est seulement sur le Danube que l'on peut  
rempoter une bataille stratégique amenant une  
solution. Ce n'est pas en Italie qu'Annibal a été  
vaincu, et l'Italie a été délivrée par Scipion. Ce-  
pendant, c'est au peuple et au gouvernement ita-  
lien à en décider. Je dirai à mes amis d'Ecosse et  
d'Angleterre : Accélérez tous et aidez la cause de  
l'Italie; de la sorte vous hâterez et aiderez la cause  
de la Hongrie. Nos intérêts sont identiques et  
notre cause est la même.

« Je suis, etc., L. KOSSUTH. »

Le télégraphe nous apporte, à la date du 18  
octobre, quelques détails sur les fêtes splendides  
qui ont lieu à Königsberg pour le couronnement  
du roi de Prusse :

L'éclat déployé dans le cortège du couronne-  
ment dépasse toute description. Après que la cé-  
rémonie du couronnement eut été accomplie dans  
l'église du château, le cortège se rendit à midi  
à la salle du Trône, où des allocutions furent  
adressées au roi par le cardinal Geissel, au nom  
du clergé catholique, et par le prince de Solms-  
Lych, au nom des anciens seigneurs immédiats.  
Le roi se rendit alors sur le grand escalier exté-

rieur de la cour du château, et, entouré de toute  
la cour, des ministres, des témoins invités, il y  
entendit les allocutions des présidents des deux  
chambres et du comte Dohna Lanck, parlant au  
nom des témoins des Etats provinciaux.

Le roi dit ensuite : « Par la grâce de Dieu, les  
rois de Prusse portent depuis cent soixante ans la  
couronne. Je suis le premier roi qui soit monté sur  
le trône depuis qu'il a été entouré d'institutions  
conformes à l'esprit du temps. Mais me rappelant  
que la couronne ne vient que de Dieu, j'ai rendu  
témoignage, en me faisant couronner dans un  
saint lieu, que je l'ai reçue avec humilité de ses  
mains. Les prières de mon peuple, je le sais, m'ont  
entouré dans cet acte solennel pour que la béné-  
diction du Tout-Puissant s'étende sur mon gou-  
vernement.

« L'amour et l'attachement qui m'ont été témoi-  
gnés depuis mon avènement, et dont le moment  
actuel ne forme que la constatation solennelle, me  
sont garants que, dans toutes les circonstances,  
je pourrai compter sur la fidélité, le dévouement  
et les sacrifices de mon peuple. Plein de confiance  
en ces sentiments, j'ai pu dispenser mon peuple  
fidèle de l'ancien serment traditionnel de foi et  
hommage, et de fidélité. Les preuves bienfaisantes  
de cet amour et de cet attachement qui m'ont été  
données dernièrement, dans une circonstance  
fatale, ont confirmé cette confiance. Que la Provi-  
dence veuille conserver longtemps à notre chère  
patrie les bénédictions de la paix! Ma brave armée  
la protégera contre les dangers extérieurs.

« La Prusse sera préservée de dangers inté-  
rieurs, car le trône de ses rois restera inébran-  
lable dans sa puissance et dans ses droits, si l'u-  
nion entre le roi et le peuple, qui a fait la grandeur  
de la Prusse, subsiste. Placés sur la voie du droit  
juré, nous pourrions résister ainsi aux dangers  
d'un temps agité, à toutes les tempêtes qui peuvent  
s'élever. Telle soit la volonté de Dieu. »

Ensuite le ministre lut l'ordonnance fondant  
un grand-croix de l'Aigle-Rouge, un ordre de la  
couronne et une extension de l'ordre de Hohen-  
zelleren; puis un décret d'amnistie, et d'autres  
conférant des décorations.

Le roi, au milieu des acclamations enthousiastes  
d'une foule innombrable, retourna ensuite au  
château, après avoir incliné trois fois le sceptre.  
— Havas.

— On écrit de Königsberg, 17 octobre, à la  
*Gazette de la Croix* :

« Aujourd'hui a eu lieu la présentation solen-  
nelle : 1<sup>o</sup> des ambassadeurs extraordinaires; 2<sup>o</sup> des  
ambassadeurs ordinaires près la cour de Prusse,  
qui avaient été munis de lettres de créances par-  
ticulières pour le couronnement; 3<sup>o</sup> des envoyés  
extraordinaires pour le couronnement. Dans la  
première catégorie étaient : pour l'Espagne, le duc  
d'Ossuna; pour la Sardaigne, le lieutenant-général  
della Rocca Marozzo; pour la Grande-Breta-  
gne, George William Frederik Villiers, comte de  
Clarendon; pour la France, le maréchal comte de  
Mac-Mahon, duc de Magenta.

Dans la seconde catégorie figuraient : pour le  
Portugal, D. Jose de Vasconcellos y Souza; pour  
la Hesse-Electorale, le baron de Bombac; pour  
Saxe-Altenbourg, les Anhalt et Reuss, le comte  
Louis de Brust; pour le Danemark, le chambel-  
lan de Quade; pour le Mecklembourg, le général  
de Hopfgarten; pour la Grèce, le baron Simon  
Sina; pour les Deux-Siciles, le prince Carini.

A la troisième catégorie appartenaient : pour  
la Suède, le baron de Wiede; pour le Hanovre,  
le prince Bernhard de Solms-Brauel; pour les  
villes anséatiques, M. Greffken; pour Schwartz-

bourg-Rudolstadt, M. d'Elsner; pour Saxe-Meiningen, le baron d'Hechtritz; pour Schaumbourg-Lippe, M. de Munch Gofen; pour Saxe-Cobourg, M. de Seebach.

La réception a eu lieu dans la salle du Trône, et les ambassadeurs ont été introduits seuls et successivement. Comme il est d'usage que le roi porte les ordres du souverain dont il reçoit l'ambassadeur, Sa Majesté a dû mettre une autre décoration après chaque audience et se revêtir successivement des insignes des ordres dont elle est en possession : la Toison d'Or, l'ordre de l'Annonciade, la Jarretière, la Légion d'Honneur, l'ordre du Lion, celui d'Albert l'Ours, ceux de l'Éléphant, du Rédempteur, de Saint-Janvier, des Séraphins, des Guelfes, de la maison Ernestine de Saxe.

Les ambassadeurs extraordinaires de France et de Sardaigne étaient les seuls qui eussent des équipages à eux et des livrées spéciales. Ainsi le piqueur, le cocher et les laquais du duc de Magenta étaient en culottes rouges, habits blancs brodés d'or, perruques poudrées et à queue. La suite civile et militaire se composait d'une douzaine d'officiers et fonctionnaires civils. Parmi les officiers, le public a remarqué surtout un officier de lanciers dont l'uniforme était très-brillant.

Le *Moniteur* publie la circulaire suivante que le ministre de l'intérieur a adressée aux préfets.

Paris, le 16 octobre 1861.

Monsieur le préfet,

Depuis longtemps le gouvernement se préoccupe de la nécessité de faire rentrer dans les conditions de la loi les associations de bienfaisance dont l'existence et l'action n'ont point encore été régulièrement autorisées. Par diverses circulaires, notamment en date du 30 octobre 1850, du 19 août 1852 et du 15 juin 1854, vous avez été invité à rappeler à ces sociétés les obligations que la loi leur impose. Malgré ces avertissements, la considération qui s'attache aux actes de bienfaisance a prolongé jusqu'ici la tolérance de l'autorité; mais il est devenu indispensable et il est juste de régulariser une situation dont le temps n'a fait qu'aggraver les inconvénients.

Je m'empresse, du reste, de reconnaître qu'à part ces inconvénients, les nombreuses associations de bienfaisance autorisées ou non qui forment des branches considérables de la charité publique, méritent toute la sympathie du gouvernement pour les bienfaits qu'elles répandent dans le pays, soit qu'elles revêtent un caractère religieux, comme les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-François-Régis, de Saint-François-de-Sales, soit que, d'origine différente, elles aient une organisation purement philanthropique comme la franc-maçonnerie.

Établie en France depuis 1725, cette dernière n'a pas cessé en effet de maintenir sa réputation de bienfaisance, et tout en accomplissant avec zèle sa mission de charité, elle se montre animée d'un patriotisme qui n'a jamais fait défaut aux grandes circonstances. Les divers groupes dont elle se compose, au nombre d'environ 470, connus sous le nom générique d'ateliers et les dénominations particulières de loges, chapitres, collèges, consistoires, etc., quoique non reconnus et non régulièrement constitués, fonctionnent avec calme dans le pays et n'ont depuis longtemps donné lieu à aucune plainte sérieuse de l'autorité. Tel est l'ordre et l'esprit qui régissent dans cette association, qu'à l'exception de son organisation centrale, dont le mode d'élection, de nature à exciter des rivalités entre les diverses loges et à troubler leur bonne harmonie, réclamerait quelques modifications, il ne peut être qu'avantageux d'autoriser et de reconnaître son existence.

De leur côté, les associations religieuses de bienfaisance, et particulièrement la société de Saint-Vincent-de-Paul, se recommandent au respect public par les vertus qu'elles exercent. Les nombreuses conférences de Saint-Vincent-de-Paul, fondées dans le but de distribuer des secours aux indigents, de moraliser et d'instruire les classes ouvrières, poursuivent avec un zèle remarquable un but qui ne saurait être trop loué. C'est la bienfaisance donnant la main à la religion et s'échauffant de ses nobles aspirations pour mettre en pratiques les préceptes de la charité chrétienne, et non-seulement ces sociétés contribuent puissamment au soulagement et à la moralisation des classes pauvres, elles concourent encore à entretenir dans les classes élevées tout un ordre de sentiments généreux en faisant comprendre aux hommes de fortune et de loisir la mission du riche au milieu de ceux qui souffrent.

L'esprit de ces sociétés paraît, du reste, en

lui-même étranger aux préoccupations politiques, car, formées d'hommes religieux appartenant indistinctement à toutes les opinions, elles comptent dans leur sein, un grand nombre de fonctionnaires publics et d'amis dévoués du gouvernement.

Mais si les conférences locales de Saint-Vincent-de-Paul ont droit à toute la sympathie du gouvernement, j'ai le regret de dire qu'il n'en est pas de même de ces conseils ou comités provinciaux qui, sous l'apparence d'encourager les efforts particuliers des diverses conférences, viennent chaque jour davantage s'emparer de leur direction, les dépouillent du droit de choisir elles-mêmes leurs présidents et leurs dignitaires, et s'imposent ainsi à toutes les sociétés d'une province, comme pour les faire servir d'instruments à une pensée étrangère à la bienfaisance.

Quant au conseil supérieur siégeant à Paris, le gouvernement ne saurait approuver l'existence de cette espèce de comité directeur qui, sans être nommé par les sociétés locales, se recrutant de lui-même et de sa seule autorité, s'arroge le droit de les gouverner pour en faire une sorte d'association occulte dont il étend les ramifications au-delà des frontières de la France, et qui prélève sur les conférences un budget dont l'emploi reste inconnu.

Une telle organisation ne peut s'expliquer par l'intérêt seul de la charité. Est-il nécessaire en effet que des hommes honorables qui font de la bienfaisance à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, soient conseillés, dirigés par un comité de Paris? Ne sont-ils pas, au contraire, plus en état que personne de savoir à qui distribuer leurs aumônes? Enfin la charité chrétienne a-t-elle besoin pour s'exercer de se constituer sous la forme de sociétés secrètes?

Monsieur le Préfet, la loi qui interdit ces sortes d'associations, et qui est violée depuis trop longtemps vous impose des obligations que mon devoir est de vous rappeler, en conciliant le respect de la loi avec le grand intérêt qui s'attache au noble exercice de la charité. S'il existe dans votre département des sociétés de bienfaisance non autorisées, sous quelque titre ou détermination qu'elles soient établies, conférences de Saint-Vincent-de-Paul, sociétés de Saint-François-Régis et de Saint-François-de-Sales et loges de franc-maçonnerie, je vous invite à les autoriser sans délai, suivant les formes légales, et à les admettre, ainsi que toutes les sociétés déjà reconnues, au partage des faveurs du gouvernement comme à la protection de l'Etat.

En outre, si les présidents ou délégués directement nommés par les sociétés isolées d'une même ville jugent utile de se concerter dans l'intérêt de leur mission, vous les autoriserez à se réunir et à former un comité.

Enfin si ces diverses sociétés, par l'organe de leurs présidents ou délégués, vous expriment le désir d'avoir à Paris, près du siège du gouvernement, une représentation centrale, vous me transmettez l'expression de leurs vœux avec les raisons qu'elles auraient à faire valoir, et j'aurai l'honneur de prendre les ordres de l'Empereur pour décider sur quelles bases et d'après quels principes cette représentation pourrait être organisée. Jusque là vous interdirez les réunions de tout conseil supérieur, central, provincial et vous en prononcerez la dissolution.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur, F. DE PERSIGNY.

#### FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le bulletin du *Moniteur* :

Le roi des Pays-Bas a quitté Paris, samedi matin, pour retourner dans ses Etats. Sa Majesté s'est arrêtée au palais de Compiègne pour faire ses adieux à l'Empereur et à l'Impératrice, dont elle a pris définitivement congé après le déjeuner. Les dispositions qui avaient été ordonnées par l'Empereur pour l'arrivée du Roi ont encore été suivies en cette circonstance. Les Cent-Gardes bordaient la haie dans l'escalier d'honneur. Le bataillon des zouaves de la garde était rangé en bataille dans la cour du palais, où un fort piquet fourni par le régiment des guides attendait Sa Majesté pour l'escorter. L'Impératrice ne s'est séparée du Roi qu'au bas du grand escalier, et l'Empereur a voulu le reconduire jusqu'à la gare du chemin de fer.

Le *Courrier du Gard* nous apporte quelques nouveaux détails sur la lamentable catastrophe de Lalle. Voici ce qu'on lit dans le numéro de ce journal, qui a paru mercredi, 16, à Nîmes.

« Le cadavre d'un mineur a été retiré avant-hier. Ses obsèques ont eu lieu avec une solennité tout exceptionnelle. Les diverses autorités, ayant à leur tête M. le préfet du Gard, assistaient à cette cérémonie funèbre, à laquelle présidait M. l'évêque de Nîmes.

« On est parvenu cette nuit aux ouvriers dont on avait entendu les signaux; ils n'étaient que deux vivants, les nommés Mouton et Thérond; c'est ce dernier, jeune homme de 18 ans, très-robuste, qui communiquait surtout avec les travailleurs. L'un et l'autre ont été enveloppés de couvertures de laine et transportés, avec tous les soins que réclame leur état, à l'hôpital, où des secours intelligents sont organisés sous la direction du docteur Serre, d'Alais.

« Au moment de l'inondation, ces deux ouvriers et un de leurs camarades s'étaient réfugiés dans une remontée des galeries supérieures; le dîner de l'un d'eux et une bouteille de vin leur restaient et les ont quelque peu soutenus dans les premiers jours; mais l'espace où ils avaient trouvé un refuge était très-resserré; ils étaient obligés de se tenir cramponnés pour ne pas tomber dans l'eau, qui mouillait presque leurs pieds.

« Du jour où ils ont eu la certitude qu'on entendait leurs signaux et qu'on s'occupait d'eux, l'espérance est revenue et leur a rendu des forces; mais l'un d'eux, plus âgé, n'a pu résister à tant de fatigues et de privations; il est tombé dans l'eau et s'est noyé. L'un des deux ouvriers sauvés, Mouton, est marié.

« Mouton et Thérond survivront-ils seuls à cet épouvantable désastre? On le craint fort. A en juger par l'épuisement où se trouvaient déjà les deux ouvriers retirés, on ne peut s'empêcher de penser que les autres, s'il n'ont pas été noyés de suite, ont été ou seront asphyxiés, ou mourront de faim avant que l'on parvienne jusqu'à eux.

« Quelques-uns des dramatiques incidents qui ont marqué les débuts de la catastrophe sont connus. Ainsi l'on sait que lorsque les eaux envahirent les galeries, les ouvriers se précipitèrent en foule vers le panier du puits, que, vers le milieu du trajet, le fond du panier céda sous le poids qu'il portait, et que plusieurs ouvriers retombèrent au fond du puits.

« L'un des ouvriers qui avaient pu sortir de la mine s'est fait descendre deux fois : la première fois il a retiré trois ouvriers, la seconde fois et quoiqu'il y eût déjà près de deux mètres d'eau dans la mine, il n'est remonté qu'en ramenant un enfant.

« M. le préfet du Gard est encore sur les lieux, encourageant les travailleurs, consolant et secourant les familles des victimes. On parle d'une somme de 60,000 francs envoyée par l'Empereur pour leur venir en aide; le nombre des veuves est d'environ quarante et celui des orphelins de plus de cent vingt.

— La dépêche suivante, datée de Bessèges, 19 octobre, a été reçue à Paris le soir :

« Avec l'activité déployée, il faut encore quatre jours pour atteindre le niveau de 80 mètres; on pénétrera alors dans des retraites qui ont pu protéger la vie des ouvriers de la mine de Lalle qui seraient parvenus à s'y réfugier à temps.

« On achève de confectionner un matériel de rechange pour l'épuisement des eaux. En cas d'accident, le chômage des travaux se réduirait au temps nécessaire pour remplacer les engins embarrassés par d'autres disposés à pied d'œuvre.

« On saura donc, dans quatre jours, s'il faut abandonner tout espoir de sauver quelques victimes sur les cent sept encore englouties.

« On nous annonce une distribution de médailles accordées aux plus dévoués des travailleurs. Cette nouvelle activera les efforts, si c'est possible.

Le *Courrier du Gard*, dans son numéro du vendredi 18 octobre, annonce que M. Chalmeton, directeur des mines de Bessèges, et M. Parra, ingénieurs ordinaires des mines, viennent d'être nommés chevaliers de la Légion d'Honneur pour leur belle conduite à Lalle, où, malheureusement, rien de nouveau n'est signalé depuis la délivrance de Mouton et de Thérond, qu'on était parvenu, le 15 vers minuit, à retirer de la galerie où ils étaient emprisonnés, à 50 mètres de profondeur. Ce journal ajoute qu'on continue les travaux de recherche et d'épuisement avec un zèle et une intelligence qui ne se sont pas démentis un seul instant.

— Nous avons reçu cette nuit, écrit-on de Königsberg, mercredi 16 octobre, à l'Indépendance belge, un terrible visiteur sur qui l'on n'avait pas compté : l'incendie. Une heure à peine après l'ar-

rivée du train qui a amené de Berlin les hauts personnages invités au couronnement, le cri sinistre de *feu! feu!* retentit dans tous les quartiers, soutenu par un bizarre accompagnement de crécelles dont le bruit eût fait tressaillir le dormeur le plus obstiné. Un instant après, le pavé des rues tremblait sous le galop des robustes attelages du service des pompes à incendie, emportées à fond de train vers le quartier nord-est de la ville, où le feu venait de se déclarer avec une intensité redoutable dans un amas de vieilles masures en bois.

La foule, accourue de toutes parts, suivit les pompiers, et en un quart d'heure toute la population fut debout.

Le foyer principal de l'incendie était situé à très-peu de distance du marché de Königsberg, entre deux rues nommées l'une *Mittel Augen*, l'autre *Speicherger Gasse*. A l'arrivée des premières pompes, la flamme s'élevait en colonne tourbillonnante au-dessus du toit des maisons : il était évident qu'il fallait se résoudre à faire la part du feu pour sauver tout un quartier de la destruction. Ce parti fut promptement pris ; les pompiers et les soldats de la garnison jouèrent de la hache de façon à isoler une trentaine de maisons, proie livrée au monstre pour acheter le salut du reste. Ainsi concentré, et forcé en quelque sorte de se replier sur lui-même, le feu devint terrible. Vers une heure du matin, la gerbe de flamme qui s'élançait des maisons incendiées avait plus de 66 mètres de haut. Cela dura ainsi jusqu'à cinq heures du matin, malgré les torrents d'eau puisés à un petit lac voisin et vomis par les pompes sur les décombres embrasés. Il est maintenant onze heures, et le feu n'est pas encore éteint, mais il n'y a plus à craindre qu'il se ranime ; il a tout dévoré.

Les nouvelles d'Egypte sont désolantes. Plus de cinquante villages ont été détruits par l'inondation du Nil. Le chemin de fer est bouleversé. Le télégraphe entre Alexandrie et Corfou est interrompu. Les palais d'Ismaïl et Mustapha pacha ont été détruits.

Les dommages de cette ville s'élèvent à 2 millions de thalers. Le vice-roi a contracté un emprunt de 12 millions de thalers avec les banquiers de Francfort.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Hier soir sur les 10 heures, un épouvantable accident a signalé le passage du train express qui se dirige sur Paris. Le sieur Vincent Gallé, négociant à Bourgneil, a eu l'imprudence de vouloir traverser la voie à un des passages à niveau auprès du Chapeau. Le train express arrivait à toute vapeur au même instant.

Un des tampons de la machine a chassé en avant le malheureux Gallé ; puis tout le train a passé sur son corps, qui a été coupé en plusieurs morceaux ; le tronc, les bras, les jambes, ont été trouvés gisant sur la voie ferrée, à plusieurs mètres les uns des autres.

L'autorité a été ce matin recueillir les restes du sieur Gallé.

Voici quelques extraits d'une lettre adressée de Loudun au *Journal de la Vienne*, à la date du 17 octobre :

Hier 16 du courant a eu lieu, dans la commune de Nueil-sur-Dive, la cérémonie religieuse annoncée depuis longtemps. Son but principal était un service funèbre pour le repos de l'âme de M<sup>me</sup> la marquise douairière de Dreux-Brézé, mère de M<sup>re</sup> l'évêque de Moulins. M<sup>re</sup> Pie y a prononcé l'éloge de la marquise. Jamais la petite commune de Nueil n'avait vu réunis sur son sol catholique autant de membres du clergé. Avec NN. SS. Angebault, évêque d'Angers, de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, et Pie, évêque de Poitiers, étaient arrivés 109 curés des environs. La commune malheureusement n'est pas entrée dans de grands frais d'argent ni d'enthousiasme pour faire honneur à tant d'honorables personnages. Elle aurait dû se rappeler que M<sup>me</sup> de Dreux-Brézé a été l'une des bienfaitrices de la contrée, et en témoigner tout au moins un peu de reconnaissance dans une circonstance aussi pieuse.

Après le service, M<sup>re</sup> Pie a prononcé l'oraison funèbre dont je vous ai déjà parlé, en présence du clergé et de quelques personnes venues des communes environnantes. La cérémonie, commencée à 9 heures du matin, était terminée à 4 heures. Un très-beau dîner de 120 couverts a été aussitôt après offert par l'évêque de Moulins dans son château de Berrye. A 4 heures le festin était terminé, et NN. SS. les évêques retournaient au

château de Brézé, dans le département de Maine-et-Loire. »

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Nous avons assisté hier, dans la gare d'Angers, à une intéressante expérience.

On se plaint depuis longtemps, et avec raison, que les voyageurs n'aient aucun moyen de se faire entendre lorsque les trains de chemins de fer sont en marche. L'assassinat de M. le président Poinot a causé un légitime effroi. Il est terrible de penser à quoi l'on est exposé dès qu'on est enfermé dans ces boîtes roulantes qu'on nomme des wagons.

On a proposé divers moyens, plus ou moins compliqués, pour obvier aux inconvénients de cette clôture. L'expérience que nous avons vue hier a eu pour but d'examiner un de ces moyens.

Un de nos compatriotes, bien connu par beaucoup d'inventions ingénieuses, M. Bazin, est l'auteur de l'appareil, excessivement simple, qui nous a été soumis.

On sait qu'un convoi en marche déplace une certaine masse d'air. Il résulte de ce déplacement un mouvement d'air assez considérable pour produire une force très-appreciable. C'est sur ce point que M. Bazin a basé son système.

Qu'on imagine dans les compartiments des wagons, au-dessus de la tête des voyageurs, un cordon de sonnette. En tirant ce cordon, on désembraye un petit moulinet placé au-dessus du wagon. Le moulinet rendu libre est mis en mouvement par la vitesse de l'air et fait mouvoir un battant de cloche qui donne l'alarme au conducteur. En même temps, un disque coloré est poussé en dehors du wagon, qui est ainsi désigné à l'attention.

Le système est si adroitement combiné que le gland du cordon reste descendu jusqu'à ce que le conducteur remette l'appareil en son état. Ainsi le voyageur qui prétendrait faire une plaisanterie serait iniqué par l'acte lui-même qu'il aurait accompli.

Tout a parfaitement marché, et nous avons la conviction que les compagnies, en adaptant l'avertisseur Bazin à leurs wagons, rendraient de véritables services aux voyageurs. L'adaptation serait d'autant plus facile que l'appareil est d'une extrême simplicité et qu'il est peu coûteux.

Nous sommes heureux, pour notre part, d'avoir pu juger des premiers un système à la fois ingénieux et utile, nous pourrions même ajouter indispensable.

#### VILLE DE SAUMUR.

##### TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

Le MAIRE de la ville de Saumur, officier de la Légion d'Honneur :

Vu la loi du 2 mai 1855, établissant une taxe municipale sur les chiens ;

Vu le décret réglementaire du 4 août suivant ;

Vu le décret impérial du 3 août 1861, modifiant les articles 5 et 10 du décret du 4 août 1855, sus-visé ;

DONNE AVIS aux possesseurs de chiens, qui, dans les délais fixés par l'article 5 du sus-dit décret, auront fait à la Mairie une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés, en se conformant aux distinctions établies par l'article 1<sup>er</sup> du même décret, ne seront plus tenus de la renouveler annuellement. En conséquence, la taxe à laquelle ils auront été soumis continuera à être payée jusqu'à déclaration contraire.

Le changement de résidence du contribuable hors de la commune (c'est-à-dire du ressort de la perception municipale), ainsi que toute modification dans le nombre et la destination des chiens entraînant une aggravation de taxe, rendront une nouvelle déclaration obligatoire.

Les possesseurs de chiens ne doivent pas perdre de vue que la taxe est due pour l'année entière et pour tous les chiens possédés au 1<sup>er</sup> janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque, sont encore nourris par la mère.

L'abstention de toute déclaration de chiens possédés rendra le propriétaire passible de la triple taxe.

La taxe sera doublée, si la déclaration faite est inexacte.

Dans le cas de récidive de défaut d'inscription, la taxe sera quadruplée.

Elle sera triplée, si la récidive concerne une déclaration incomplète ou inexacte.

Le déclarant pour avoir devra justifier par un titre quelconque de son mandat.

Le 15 JANVIER 1862, le registre d'inscription et de réclamations sera irrévocablement clos.

Hôtel de Ville de Saumur, le 1<sup>er</sup> septembre 1862.

Le Maire, Député au Corps Législatif.

LOUVER.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Cracovie, 24 octobre. — Les communications avec Varsovie sont devenues très-difficiles. Les dernières nouvelles du 19, portent que les églises catholiques et les temples protestants sont toujours fermés ; le peuple prie dans les rues devant les portes des églises. Les arrestations continuent ; parmi les arrêtés, on cite le fils du comte André Zamoycki, et d'autres notabilités. Le banquier Henri Tæplitz vient d'être emprisonné. 500 commerçants ont reçu l'injonction de payer l'amende de cent roubles chacun pour la fermeture de leurs magasins dans la journée du 15.

Le gouverneur militaire général Gerstzewich est tombé dangereusement malade.

Naples, 20 octobre. — *Il Nazionale* signale des indices d'une prochaine tentative bourbonnaise. Une charrette remplie d'armes a été saisie. — Havas.

#### Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 19 octobre.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Un Fragment inédit de Lamartine : critique de l'*Histoire des Girondins*. — Chronique musicale. — 80<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du roi de Wurtemberg, Guillaume I<sup>er</sup>. — Inauguration des travaux de la Commission Européenne du Danube à Soulina. — Exposition des concours des grands prix de Rome et des envois de Rome dans le nouveau palais des Beaux-Arts. — Statue du duc de la Rochefoucauld à Liencourt (Oise). — Statue du sire de Joinville à Joinville (Haute-Marne). — Monument élevé à la mémoire de Jacquard, dans le cimetière d'Oullins. — Courses du bois de Boulogne, dernières courses d'automne. — Le mariage chinois, extrait du livre de M. Sinabaldo de Mas : *La Chine et les puissances chrétiennes*. — Ecrroulement d'une maison à Marseille. Avis divers. — Correspondances.

Gravures : Guillaume III, roi des Pays-Bas. — Rendez-vous de chasse des étangs de St-Pierre. — Visite au château de Pierrefonds ; collation offerte au roi de Prusse par l'Empereur et l'Impératrice. — Arrivée de S. M. le roi des Pays Bas au château de Compiègne. — S. M. le roi des Pays-Bas traversant la galerie des Cent-Gardes. — Ovation faite au roi de Wurtemberg à son entrée au théâtre de Stuttgart. — Le roi de Wurtemberg et son état-major. — Commission Européenne du Danube. — Vue de Soulina. — Envois et prix de Rome : le Serment de Brutus ; Education de Bacchus ; Chrysis rendue à son père ; Mercure inventant le caducée ; la mort de Priam ; la marche de Silène. — Statue du duc de la Rochefoucauld. — Statue du sire de Joinville. — Tombeau de Jacquard. — Ecrroulement d'une maison à Marseille. — Procession d'un mariage chinois. — Echecs. — Rébus.

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La Bourse est toujours livrée aux préoccupations causées par la situation financière. Les spéculateurs hésitent à engager des opérations de quelque importance ; il en résulte une lourdeur excessive, parfois de la baisse dans les cours, et une grande lenteur dans le courant des affaires.

Chacun attendait avec une certaine anxiété la publication du bilan mensuel de la Banque de France. Bien qu'il justifiait, dans une certaine mesure, les appréhensions qui s'étaient déclarées à l'avance, ce document a pas été accueilli défavorablement. On a compris que les mesures auxquelles la Banque a dû récemment recourir, étaient la conséquence inévitable d'une forte diminution de la réserve métallique. Sans doute la réduction de l'encaisse est importante, mais elle est au-dessous des chiffres exagérés que des pessimistes avaient mis en circulation. Rappelons aussi qu'au point de vue de la spéculation, cette réduction avait été pressentie depuis plusieurs jours déjà, et, des lors, l'effet en était escompté.

Le bilan de la Banque donne raison, on ne saurait le nier, aux dispositions prises par cet établissement ; mais cet état de choses n'est que transitoire. La prudence même, dont les restrictions récemment apportées à l'escompte sont une nouvelle preuve, n'ajoute-t-elle pas une garantie morale aux garanties matérielles qu'offrent encore les ressources de notre première institution de crédit ?

L'incertitude pourra se prolonger pendant quelque temps, car il ne faut pas oublier les exportations de numéraire nécessaires encore pour nos achats de céréales à l'étranger, et aussi les versements de fonds appelés, en ce moment, sur l'emprunt italien, le crédit mobilier espagnol et les chemins de fer Lombards.

La rente a fléchi de 68-55 à 67-33 et le Crédit mobilier de 710 à 687-50.

La maché des chemins de fer a longtemps opposé plus de résistance que celui de la rente, mais il a également cédé à la pression des ventes.

Les obligations du Trésor, après avoir fait preuve d'une assez grande faiblesse, occasionnée sans doute par l'échéance du second versement et s'être abaissées à 446-25, ont repris à 448-75. Les cours des obligations des che-

mins de fer français et étrangers continuent à présenter de la fermeté.

Le marché des valeurs industrielles est généralement délaissé, et les prix n'offrent, d'une semaine à l'autre, que des variations sans importance. — E. DUM. (Correspondance hebdomadaire.)

**Marché de Saumur du 19 Octobre.**

Froment (hec. de 77 k.) 34 27	Huile de lin . . . . . 52 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 30 03	Paille hors barrière 63 70
Seigle . . . . . 20 —	Foin . . . . . 80 26
Orge . . . . . 14 —	Luzeine (les 750 k.) 62 25
Avoine (entrée) . . . 15 —	Graine de trèfle . . . 55 —
Fèves . . . . . 20 —	— de luzeine. 50 —
Pois blancs . . . . . 27 —	— de colza . . . . . 30 —
— rouges . . . . . 27 —	— de lin . . . . . 28 —
Cire jaune (30 kil) . 190 —	Amandes en coques . . . —
Huile de noix ordin. 54 —	(l'hectolitre) . . . . . —
— de chenevis. . . . . 30 —	— cassées (30 k.) . . . —

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1839.....	1 <sup>re</sup> qualité 120 à »
Id. ....	2 <sup>e</sup> id. 100 à »
Ordin., environs de Saumur, 1860,	1 <sup>re</sup> id. 70 à »
Id. ....	2 <sup>e</sup> id. 55 à »
Saint-Léger et environs 1860...	1 <sup>re</sup> id. 60 à »
Id. ....	2 <sup>e</sup> id. 55 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860,	1 <sup>re</sup> id. 55 à »
Id. ....	2 <sup>e</sup> id. 50 à »
La Vienne, 1860.....	45 à 50
ROUGES.	
Souzay et environs 1839.....	120 à 145
Champigny, 1838.....	1 <sup>re</sup> qualité 260 à »
Id. ....	2 <sup>e</sup> id. 210 à »
Id. 1859.....	1 <sup>re</sup> id. 210 à »
Id. ....	2 <sup>e</sup> id. 140 à »
Varrains, 1860.....	65 à »
Id. 1859.....	120 à 140

(1) Prix du commerce.

Bourgueil, 1859.....	1 <sup>re</sup> qualité 150 à »
Id. ....	2 <sup>e</sup> id. 140 à »
Id. 1860.....	1 <sup>re</sup> id. 70 à »
Id. ....	2 <sup>e</sup> id. 60 à »
Restigny 1860.....	60 à »
Chinon, 1859.....	1 <sup>re</sup> qualité 150 à »
Id. ....	2 <sup>e</sup> id. 100 à »
Id. 1860.....	1 <sup>re</sup> id. 65 à »
Id. ....	2 <sup>e</sup> id. 60 à »

**BOURSE DU 19 OCTOBRE.**

3 p. 6/0 hausse 05 cent. — Ferme à 67 95.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 93 95.

**BOURSE DU 21 OCTOBRE.**

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 68 15  
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**A VENDRE**

**FABRIQUE de CIERGES et de BOUGIES**

Sise à Tours,

Parfaitement installée et achalandée.

S'adresser à M<sup>e</sup> GUÉNAULT, huissier à Tours. (521)

**A LOUER**

**MAISON**

Rue Beaupaire.

S'adresser à M<sup>me</sup> BOUCHET, même rue, n<sup>o</sup> 53. (522)

**A LOUER**

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1<sup>er</sup> ET LE 2<sup>e</sup> ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaupaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

**A AFFERMER**

Présentement,

**UNE TRÈS-BELLE USINE**

Située à Bressuire,

Comprenant trois fours à chaux parfaitement achalandés, avec fabrique de tuiles, briques, carreaux, etc.

S'adresser à M. BRAULT-FYOLLE, banquier à Bressuire. (505)

**A CÉDER DE SUITE**

**UNE PETITE AUBERGE**

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

**MALADIES DES YEUX**

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. La vente en est autorisée par décret impérial, et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts : à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PERRAULT; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (54)

**BAISSE DE PRIX.**

Le Sirop concentré de Salsepareille composé, de QUET Aîné, est garanti sans Mercure; il guérit les Affections de la peau, les Dartres, les Scrofules, les Rhumatismes, les Maladies secrètes même les plus anciennes, etc., etc. Il faut toujours exiger l'Instruction, le Cachet et la Signature QUET Aîné. — Dépôt dans les principales villes, et à Saumur, à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, n<sup>o</sup> 7. (360)

**MALADIES DES CHIENS.**

— La POUDRE de VATRIN les GUÉRIT et PRÉSERVE de maladies. 1 fr. le paquet avec l'Instruction. — POMMADE DE VATRIN guérissant en quelques jours boutons, gale, et toutes espèces de dartres. Le pôt : 1 fr. 25 c. — Pour l'expédition et le détail, à la pharmacie, rue de Poitou, 11, à Paris. Dépôt chez M. L'HERMITE, arquebusier, à Saumur. (406)

**FOYERS POUR CHEMINÉES, POÊLES ET CALORIFÈRES.**

La plus mauvaise cheminée cesse instantanément de fumer par la pose de l'appareil MOUSSERON. (Garantie sur facture.)

Seul dépôt à Saumur, chez GOUBY aîné, poëlier, place Saint-Pierre.

FABRIQUE A ROUEN Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX MAISON A PARIS Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

**EAU TONIQUE DE CHALMIN**

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (65)

**SERVICE RÉGULIER DE PAQUEBOTS A VAPEUR**

En correspondance avec le Chemin de fer d'Orléans.

1<sup>o</sup> Entre LONDRES, ST-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct. Départs de Londres les 5 et 18. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 11 et 24 de chaque mois.

2<sup>o</sup> Entre LIVERPOOL, ST-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct; prenant marchandises pour Dublin, Belfast, Cork, Glasgow, Bristol, etc. Départs de Liverpool les 1<sup>er</sup> et 15. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 6 et 21 de chaque mois.

Les départs de La Rochelle ont lieu deux jours seulement après celui de St-Nazaire. — Transit spécial pour toutes les parties du monde.

S'adresser, pour rapports généraux, à MM. GAMBELL et LE BOUTILLIER, directeurs-armateurs. à LIVERPOOL.

Et pour frets et passages :

- A MM. ROBERT HURREL . . . . . à LONDRES.
- AD. MOREAU et LE RAY fils, agents spéciaux des armateurs . . . . . à NANTES.
- ALPH. LANGUET, consignataire . . . . . à ST-NAZAIRE.
- BONNEMORT et BECKER, consignataires . . . . . à LA ROCHELLE.

Et dans toutes les gares du chemin de fer d'Orléans. (475)

**Compagnie Coloniale**

ÉTABLISSEMENT MODÈLE POUR LA FABRICATION SPÉCIALE

**CHOCOLATS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE**

ENTREPÔT GÉNÉRAL A PARIS

(CI-DEVANT, (Pl. des Victoires, 2) Rue de Rivoli, 132 (EN TRE LES RUES du Roule et des Bourdonnais))

La mission de la COMPAGNIE COLONIALE est de fabriquer du Bon Chocolat et d'en propager l'usage. La Compagnie ne fait pas du bon marché la question principale; elle veut avant tout livrer des produits irréprochables.

Tous les CHOCOLATS de la C<sup>ie</sup> COLONIALE sont composés, sans exception, de matières premières de choix; ils sont exempts de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Contrairement à un abus qui existe dans le commerce, la C<sup>ie</sup> COLONIALE ne prodigue pas à ses Chocolats les qualifications de surfin et d'extra-fin: elle ne donne à ses produits que des dénominations sincèrement en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement Bon Ordinaire, est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous les dénominations les plus exagérées. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme Chocolats Fins, ils sont réellement d'une qualité tout à fait exceptionnelle.

La C<sup>ie</sup> COLONIALE ne suit pas non plus l'usage blâmable qui consiste à comprendre dans le poids annoncé l'étain et le papier qui servent d'enveloppe aux Chocolats. Les produits de la C<sup>ie</sup> COLONIALE, au contraire, ont toujours le poids vrai que l'étiquette indique, et ce, en dehors du poids des enveloppes, de quelque nature qu'elles soient.

CHOCOLAT DE SANTÉ	CHOCOLAT VANILLÉ	CHOCOLAT DE POCHE
Le demi-kilog.	Le demi-kilog.	Et de Voyage
BON ORDINAIRE..... 2 f. 50 c.	BON ORDINAIRE 3 f. 50 c.	La Boîte de 36 petites Tablettes
FIN..... 3 " 50	FIN..... 3 50	SUPERFIN, la boîte... 2 f. 25 c.
SUPERFIN..... 3 50	SUPERFIN..... 4 "	EXTRA, la boîte..... 2 50.
EXTRA..... 4 "	EXTRA..... 5 "	EXTRA-SUPER, la boîte 3 "

Dans toutes les Villes de France, chez les principaux Commerçants

Tous les Chocolats de la COMPAGNIE COLONIALE portent sur l'enveloppe les deux mots : COMPAGNIE COLONIALE, ainsi que la signature VINET et C<sup>ie</sup>.

Saumur, imprimerie de P. GODET.



(Prix : 1 fr. 50) BEAUTE! — FRAICHEUR! — SANTE! — SALUBRITE! (Prix : 1 fr. 50)

**VINAIGRE E. COUDRAY A LA VIOLETTE**

Ce VINAIGRE DE TOILETTE par excellence, le plus à la mode et le plus en usage aujourd'hui dans la bonne société, se recommande autant par la richesse et la distinction de son délicieux parfum que par ses propriétés éminemment toniques, rafraîchissantes et hygiéniques pour la toilette du corps et du visage. Il est des plus salutaires pour le bain, il dissipe le feu du rasoir, il parfume le mouchoir, il est enfin sanitaire et anti-méphitique.

Se méfier des nombreuses imitations vendues sous le même titre et refuser tout Flacon ne portant pas ma Signature

E. Coudray

Entrepôt général à la Fabrique, 13, rue d'Enghien, à Paris, et dans toutes les bonnes Maisons de Parfumerie et Coiffure de France et de l'Étranger.

